



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 AVRIL 2026 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Muriel Andoblé-Yao, citoyenne jeunesse
 - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
 - M. François Bergeron, citoyen
 - M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
 - Mme Diane Ricard, citoyenne
 - Mme Nancy Sabourin, conseillère municipale et vice-présidente du comité
- Invitées et invités
- M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
 - Mme Karine Bertrand, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire
 - M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air
 - Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
 - M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 8 h 59)
 - Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction (arrivée : 8 h 45)
 - M. Maurice Goneau, conseiller aux liens avec la communauté
 - Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques
 - Mme Édith Lachance, conseillère municipale
 - Mme Roxanne Legault, directrice – Communications et participation publique par intérim
 - M^e Annie Pagé, directrice générale par intérim (arrivée : 8 h 32)
 - M. Gabriel Rioux, directeur général adjoint – Planification et développement
 - Mme Annie Saulnier, coordonnatrice – Loisirs (8 h 36 à 9 h 08)
 - Mme Cynthia Simard, directrice générale adjointe – Services organisationnels par intérim
- Absence :
- M. Pierre Piché, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par le président du comité à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. On souhaite la bienvenue à la nouvelle membre citoyenne jeunesse.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 mars 2026**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 18 mars 2026 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2026 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Discussion sur l'utilisation de la loge de la Ville au Colisée Vidéotron**

Avant les fêtes, un commentaire avait été fait au sujet de l'occupation de la loge de la Ville au Colisée Vidéotron. Cette loge est mise à la disposition des organismes, qui devaient payer des frais d'environ 100 \$ pour l'occuper. Pour certains organismes, ces frais étaient un frein. Il avait alors été proposé au conseil municipal que les frais soient payés par la Ville, ce que le conseil municipal a accepté. Depuis janvier, la loge est toujours occupée. On demande s'il est possible de nommer l'organisme qui occupe la loge au début de chaque match. Cela a été fait à quelques reprises, mais parfois, la loge était vide, alors la pratique a cessé. Une demande à cet effet sera présentée. On demande également s'il est possible d'avoir la liste annuelle des organismes qui ont occupé la loge. Ce sera fait. Le dossier étant réglé, aucune recommandation n'est nécessaire.

6. **Gestion des terrains de tennis en terre battue au parc Martin-Bergeron pour la saison 2026**

Les terrains de tennis en terre battue ont été inaugurés en 2013. À l'époque, le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) et l'Association de tennis de Trois-Rivières (ATTR) avaient des mandats de gestion donnés par la Ville pour l'entretien spécialisé de ces terrains. Lorsque le CSAD s'est retiré, l'ATTR est devenue la seule mandataire. La Ville avait alors repris les revenus des cartes d'accès, le contrôle des accès et la programmation. Il y a trois ans, l'Académie de tennis l'Échange, un

organisme à but non lucratif voué au développement du tennis, a obtenu un mandat de gestion de la Ville. L'Académie a choisi de se retirer de cette entente en février 2026. Des solutions ont été cherchées pour la gestion et l'entretien du site, et la Ville a évalué le scénario selon lequel elle reprendrait la gestion du site. Ce nouveau modèle de gestion sera en place pour la saison 2026 et, une fois que des contrats auront été accordés pour l'ouverture, l'entretien de mi-saison, la fermeture et l'entretien quotidien des terrains, des économies de 5 000 \$ à 10 000 \$ par année pourraient être réalisées. Certains points de vigilance sont soulignés, dont des insatisfactions des usagères et usagers par rapport au changement de gestionnaire et aux changements mineurs liés aux réservations. Des questions sont posées sur les éventuelles critiques et la popularité croissante du pickleball.

7. **Suivi des dossiers déposés au CASC en 2025**

La liste des sujets présentés au comité Animer et soutenir la communauté en 2025 est présentée, et des explications sont données pour chacun d'eux (sujet, objectifs, date de réunion, statut, recommandation et suivi effectué).

[...]

Levée de la réunion

Il est 10 h. Tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités